

GROUPIMO

Société Anonyme à Conseil d'administration
au capital de 1 297 076 Euros
Siège social : Immeuble Trident
12-14 avenue louis domergue
97200 Fort de France

432 271 534 R.C.S. Fort de France

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 29 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un

Le 29 octobre

A 9 heures

Au siège social,

Les administrateurs de la Société GROUPIMO se sont réunis en Conseil au siège, sur convocation du Président, Monsieur Stéphane PLAISSY.

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- Monsieur Didier Nicolai-Guerin
- Monsieur Stéphane PLAISSY

Est représenté :

- Monsieur Philippe KAULT

Monsieur Stéphane PLAISSY préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- Utilisation de la délégation de compétence pour l'émission de Bons à Souscription d'Action

Le Président fait un rappel sur la délégation de compétence octroyée au Conseil d'Administration de Groupimo pour l'émission de Bons à Souscription d'Action

Conformément à la résolution 7 de l'assemblée générale du 13 août 2021, adoptée à l'unanimité, le conseil d'administration a étudié ce dossier.

Après examen, il apparaît une erreur dans la formulation de la résolution qui se retrouve non conforme aux débats et aux vœux de l'assemblée.

Plus spécifiquement, le paragraphe 5 "Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour arrêter la liste des bénéficiaires bénéficiant d'une émission réservée de BSA au titre de la présente délégation", alors même que la résolution porte sur la "suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes". Cette erreur, ainsi que d'autres moins remarquables, ont fait naître de nombreuses incompréhensions de la part du marché et de certains actionnaires.

Il y a donc lieu de présenter au prochain vote des actionnaires une résolution tendant à faire purement et simplement annuler cette 7ème résolution de l'assemblée générale du 13 aout 2021.

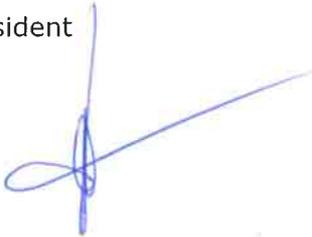
La recherche de capitaux ou les éventuelles résolutions pour des levées de fonds feront l'objet d'un vote spécifique ultérieur plus détaillé

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9h30.

Le procès-verbal a été signé, après lecture, par le Président et un administrateur.

Le Président



Un administrateur

